

Date de dépôt : 7 novembre 2016

Rapport

de la Commission des affaires communales, régionales et internationales chargée d'étudier :

- a) RD 1105-A Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil portant sur la politique régionale franco-valdo-genevoise, accompagné d'une proposition de résolution**
- b) R 799-A Proposition de résolution du Conseil d'Etat : Politique régionale franco-valdo-genevoise**

Rapport de majorité de M. Gabriel Barrillier (page 1)

Rapport de minorité de M. Jean-François Girardet (page 42)

RAPPORT DE LA MAJORITÉ

Rapport de M. Gabriel Barrillier

Mesdames et
Messieurs les députés,

La commission a traité le rapport du Conseil d'Etat et le projet de résolution en dix séances entre le 8 mars et le 4 octobre 2016 sous la présidence attentive du député Alberto Velasco (occasionnellement remplacé par la députée Salika Wenger) et en présence régulière de M. François Longchamp, président du Conseil d'Etat, de M^{me} Anna-Karina Kolb, directrice du service des affaires extérieures et fédérales/PRE, et de M^{me} Irène Renfer, secrétaire scientifique auprès du Secrétariat général du Grand Conseil. M. Christophe Vuilleumier a parfaitement tenu le procès-verbal.

A. Présentation du rapport et de la résolution par le président du Conseil d'Etat – 08.03.2016

D'emblée, le président du Conseil d'Etat François Longchamp (ci-après le président) relève l'importance de ce rapport et du projet de résolution pour Genève puisqu'ils portent sur la politique régionale dans son ensemble et reposent sur un rappel d'éléments historiques essentiels à la bonne compréhension de ce sujet. Les liens qu'entretient Genève avec son arrière-pays sont très anciens et lors de l'Escalade les habitants des territoires voisins avaient refusé de prêter main forte au duc de Savoie en raison de leurs liens très étroits avec Genève. Il y a un siècle, la libre circulation était totale alors que celle des marchandises était compliquée. C'est l'inverse de nos jours. Il souligne que la date de 1973 est importante car elle marque le début d'une collaboration régionale institutionnelle par la conclusion d'un accord franco-suisse reconnaissant l'importance des territoires voisins de Genève pour son équilibre et prévoyant qu'une partie de la masse salariale brute (3,5%) des travailleurs frontaliers soit reversée aux départements de la Haute-Savoie et de l'Ain. Objet d'une âpre négociation, cet accord a finalement consacré le principe que le développement de Genève allait très vite s'arrêter si la capacité d'investissements des territoires voisins n'était pas respectée. Il attire l'attention des commissaires sur le chapitre consacré à la constitution et aux compétences du Comité régional franco-genevois (CRFG) qui gère l'accord de compensation et il rappelle que ce dernier diffère de ceux conclus par les autres cantons romands limitrophes. Genève perçoit la contribution à la source au lieu de travail du frontalier et reverse la contribution en précisant que les bénéficiaires sont les départements français voisins. Pour les autres cantons, il incombe à Paris de percevoir l'impôt au lieu de résidence et de verser ensuite la compensation aux cantons dans lesquels travaillent des frontaliers (toutes les données chiffrées figurent dans le rapport). A cet égard, il précise clairement que le Conseil d'Etat est fermement attaché à l'Accord de 1973 et au maintien du CRFG comme seule institution garante de la contribution financière genevoise (CFG) et ce en dépit de la nouvelle réorganisation territoriale en France avec, notamment, la création d'une nouvelle région Auvergne-Rhône-Alpes à nos portes. Dans ces conditions, il faut éviter de remettre en question le mécanisme prévu par l'Accord de 1973.

S'agissant de la gouvernance de la région décrite en détail dans le rapport, le président en appelle à une simplification de l'organigramme et du rôle dévolu à chaque organe et institution (CRFG – Conseil du Léman). Le Groupement local de coopération transfrontalière – GLCT est appelé à jouer un rôle très important en tant qu'organe de gouvernance chargé de conduire les projets d'agglomération (PA) qui bénéficient de subventionnements fédéraux.

(le 3^e projet sera signé en décembre 2016). Ces PA permettent d'apporter des améliorations dans les transports publics de part et d'autre de la frontière. Ils concernent aussi l'urbanisation, la gestion des eaux. A titre d'exemple, il relève que la crue de l'Arve aurait pu être catastrophique sans l'existence d'une étroite collaboration mise en place depuis de nombreuses années avec la France. Après l'épisode du rejet en référendum de la participation aux quatre P+R à la frontière il se montre plus optimiste sur le financement des réalisations futures qui font l'objet de montages financiers assez subtiles compte tenu du nombre des acteurs. En conclusion de sa présentation, il demande au parlement de bien vouloir accepter le rapport et la proposition de résolution qui l'accompagne afin que les projets de réforme puissent être entrepris dans les différents domaines évoqués et il invite aussi les commissaires à se rappeler de la pérennité des rapports entre Genève et les territoires voisins.

Réponses aux questions des commissaires : *(le rapporteur précise que les sigles des partis entre parenthèses indiquent qu'il s'agit d'une réponse apportée par les personnes auditionnées aux questions des commissaires membres de ces partis)*

- (UDC) Les crédits fédéraux destinés aux projets d'agglomération (PA) sont des crédits d'incitation très importants (plusieurs centaines de millions pour les trois PA) destinés à financer des infrastructures de transport comme le tram ou des infrastructures environnementales. Sans cette participation, Genève n'aurait pas la capacité financière suffisante pour les assumer seul.
- (UDC) Le CFRG et le GLCT sont des entités indispensables et actives, le second étant destiné à monter en puissance en tant que gouvernance des projets d'agglomération. De son côté, le Conseil du Léman qui réunit Genève, Vaud, Valais, l'Ain et la Haute-Savoie pourra être activé pour des projets lémaniques comme la remise en état de la ligne de chemin de fer dite du « Tonkin ». Existe encore la métropole du Léman réunissant les Conseils d'Etat vaudois et genevois autour de projets d'intérêt commun (RER).
- (PS) Genève n'a pas de données disponibles par rapport aux personnes qui sont légalement domiciliées en Suisse et qui vivent en France. Il s'agit de plusieurs milliers de personnes, mais il observe que beaucoup d'entre elles sont rentrées suite aux modifications apportées par la France aux assurances-maladie, aux plus-values foncières et aux successions. Genève possède un contrôle de l'habitant, la France pas depuis la période de l'Occupation. Il serait toutefois plus aisé aux autorités françaises de vérifier qui habite dans les communes proches de la frontière. Il remarque que

l'optimisation par des effets d'aubaine que certaines personnes poursuivent en se servant de la frontière n'est pas tolérable et ne fait que ruiner la région.

- (PS) Les fonctionnaires internationaux sont exemptés en Suisse et en France.
- (PS) La clef de répartition de la contribution financière genevoise (CFG) entre les communes est au prorata du nombre d'habitants.
- (PS) Genève est généralement tenue au courant des projets en France et il rappelle que l'autoroute a été construite aussi pour les Suisses et qu'il n'est guère possible de la remettre en question, de même que Genève ne se pose pas vraiment la question de l'impact d'une traversée du lac sur les régions françaises voisines.
- (PS) La gestion du Foron n'est pas encore terminée et le Conseil d'Etat reste très attentif aux conditions de sa conclusion.
- (PLR) L'ARC (communauté de communes) est un interlocuteur très important pour Genève qui a intérêt à privilégier les communes bien que l'Accord de 1973 ne mentionne que les départements. La récente réorganisation territoriale française renforce les pouvoirs de la région en privant les départements de certaines de leurs compétences. Dès lors, le rôle des communes, qui se sont organisées en communauté, va s'accroître, donc la nécessité de travailler étroitement avec elles. Toutes les parties ont intérêt à conserver une direction régionale.
- (PLR) La transformation d'un GLCT en GEC (Groupement européen de coopération) prévoyant la présence d'un représentant de la Suisse et de la France aux côtés des « locaux » au sein de cet organe n'est pas un choix de la Confédération mais provient sans doute du pouvoir de décision qu'endosse le préfet de région dans les institutions françaises.
- (MCG) Il incombera au Grand Conseil, le cas échéant, de décider de la transformation du GLCT en GEC, mais Genève ne le demandera pas.
- (MCG) L'accord sur la rétrocession est un accord international et le renégocier impliquerait des risques dans la mesure où nos relations avec la France impliquent plusieurs enjeux cruciaux pour Genève, tels que l'avenir de l'aéroport qui assure la prospérité du canton, le maintien des organisations internationales (la France est l'un des membres permanents du conseil de sécurité), etc.
- (PS) Le GEC implique des procédures de décision plus longues que le GLCT car il exige la participation de tous les partenaires, y compris les deux Etats.

- (PS) La communication actuelle sur la région est rendue difficile en raison de la complexité des structures et il sera plus aisé de communiquer sur des projets utiles aux habitants.
- (PLR) Vaud est soumis à l'autre système de rétrocession et les positions sont communes aux deux cantons sur la politique régionale.
- (Verts) Les données sur la CFG figurent dans le rapport.

B. Auditions devant la commission

1. Audition de MM. Bernard Comoli et Andreas Frutiger de la Communauté genevoise d'action syndicale (CGAS) (cf. annexe) – 19.04.2016

Observateur et acteur des questions transfrontalières depuis 30 ans, M. Comoli relève la profonde évolution de la situation et l'intérêt croissant des populations concernées. La région est prospère mais marquée par des inégalités salariales sur un très petit périmètre. Il regrette que les votations sur les P+R et sur l'immigration de masse aient temporairement ralenti, voire gelé la construction de la région et il souhaite que l'on aborde la question de la cohésion sociale dans le PA 3. Selon M. Frutiger, la CGAS met l'accent sur l'égalité de traitement entre les personnes, gage de la prospérité de la région. Il mentionne quelques éléments positifs, notamment la lutte contre le dumping et le travail au noir, mais ces mesures d'accompagnement doivent encore être renforcées. La CGAS est favorable au maintien de la CFG. Sa remise en question serait nuisible à tout le monde mais il regrette que plusieurs dossiers ne tiennent pas compte du fait frontalier comme l'AVS, l'assurance-chômage et les régimes de couvertures maladies. La CGAS proposera des amendements à la résolution à ce sujet.

Réponses aux questions des commissaires :

- (PLR) La CGAS entretient des relations suivies avec les syndicats français, principalement avec la CFDT (échanges d'informations).
- (PLR) Le taux de syndicalisation des frontaliers n'est pas connu, les responsables syndicaux ne font pas de différence entre les travailleurs frontaliers et les autres.
- (MCG) Face à la réorganisation et la simplification des structures régionales, la CGAS craint que le Forum d'agglomération voulu par le GLCT soit relégué alors qu'il représente la société civile et que les diverses commissions spécialisées (économie, emploi) du CRFG ne soient plus convoquées à l'avenir.

- (UDC) Il existe un problème de cohésion sociale qui fait que les chômeurs genevois se posent des questions et que les français rencontrent aussi des problèmes économiques en raison de la pression immobilière de part et d'autre de la frontière.
- (UDC/PDC) L'assertion selon laquelle les frontaliers français travaillant en Suisse favoriseraient leurs concitoyens est un fantasme. Les syndicats genevois sont conscients de l'existence de cette rumeur mais mettent l'accent sur les compétences.

2. Audition de MM. Nicolas Aune et Yannic Forney de l'Union des associations patronales genevoises (UAPG)

M. Aune déclare que le rapport est une information très importante sur la politique régionale qu'entend mener le Conseil d'Etat et que l'UAPG, association faîtière des employeurs du canton, est parfaitement en phase avec le projet de résolution qui l'accompagne.

Réponses aux questions des commissaires :

- (MCG) S'agissant de la préférence cantonale dans les administrations du Petit et du Grand Etat, l'UAPG n'a pas la même lecture que le Conseil d'Etat.
- (S) L'UAPG entretient aussi des relations suivies avec les milieux patronaux français en raison de l'importance de la libre circulation dans la région et participe à certaines actions de formation comme le projet « Frontière et urbanisme ».
- (PDC) L'UAPG se soucie de la situation préoccupante du commerce genevois et des conséquences du tourisme d'achat. Des rééquilibrages sont en cours qu'il faudra évaluer sur le long terme. La prolongation de l'ouverture des magasins concerne Genève qui doit rééquilibrer la situation (horaires et dimanches).
- (UDC) Genève ne peut pas réguler son économie en contrôlant l'afflux de frontaliers car cela reviendrait à rétablir des contingents, ce qui est contraire aux accords bilatéraux avec l'UE. L'apport des frontaliers est vital.
- (UDC) On ne peut pas comparer le climat social entre Genève et la France. De façon générale, les relations sont excellentes entre les partenaires sociaux à plusieurs niveaux (contrôle du dumping et du travail au noir, formation, surveillance du marché de l'emploi), le tout sur une base paritaire ou via des commissions tripartites.

- (PLR) Les relations sont très étroites et motivantes avec les associations du canton de Vaud et il s'agit de renforcer la collaboration entre les deux cantons pour avoir plus de poids à Berne.
- (MCG) L'ouverture économique est un gage de créativité et le protectionnisme n'est pas la solution et n'a jamais permis de sauver des emplois à moyen et long terme.
- (PLR) Le Forum d'agglomération est une entité chapeautée par le GLCT et son fonctionnement doit encore être amélioré car le concept du Grand Genève provoque des crispations, contrairement à la Régio Basiliensis. La communication est encore lacunaire et l'acceptation par les populations concernées insuffisante. Les différents organismes doivent améliorer leur synergie.
- (PLR) Des entreprises travaillent déjà dans la région et les associations patronales les informent sur les conditions à remplir pour accéder aux marchés voisins. L'UAPG est disponible pour des actions communes avec les pouvoirs publics.
- (EAG) L'UAPG est favorable à la construction d'une région dynamique mais avec une gouvernance plus visible et sur la base d'une action concertée entre Genève, Vaud et la Confédération comme le montrent les projets d'agglomération successifs.
- (MCG) Le taux de chômage est relativement bas à Genève par rapport à d'autres régions et l'UAPG s'engage en faveur du maintien de cette dynamique grâce à l'ouverture.

3. Audition de M. Claude Haegi, président de la Fondation européenne pour le développement durable des régions (FEDRE) et ancien président du Conseil d'Etat – 10.05.2016

M. Haegi relève la qualité du rapport et précise d'emblée que les relations transfrontalières et la politique régionale sont difficiles et exigent du militantisme, tout en n'étant guère populaires. Genève a été un berceau de l'Europe des régions, notamment grâce à Denis de Rougemont. De son expérience de magistrat à la Ville de Genève, il retire le souvenir que notre canton a tendance à ne pas se tourner vers l'Europe en raison de sa dimension internationale. En matière de relations transfrontalières, chaque pays voit des problèmes spécifiques. On peut se comparer avec d'autres régions d'Europe impliquant plusieurs pays limitrophes entre la France, l'Allemagne, la Belgique et le Luxembourg ou encore la région bâloise à cheval sur trois pays. Pour toutes ces régions les accords sont différents.

Réponses aux questions des commissaires :

- (EAG) Au sujet du projet de résolution, il remarque que peu de choses ont changé entre les chartes du territoire de 1996 et de 2012 et que la région a connu une panne surmontée grâce à la Confédération qui a fait preuve d'une large vision en proposant des projets d'agglomération en subventionnant à raison de 40% les investissements à faire dans la région. Sur le plan territorial, il relève le discours « parisien » de Genève qui conçoit la région à partir de la place du Molard alors qu'il serait bon de réfléchir jusqu'à Chamonix. La résolution pourrait mentionner les régions voisines car certains problèmes se règlent au-delà de la « cuvette » genevoise. Faute d'une bonne compréhension des institutions genevoises, les Français n'ont pas toujours compris que la population n'ait pas suivi le Conseil d'Etat et le Grand Conseil au sujet des engagements pris pour réaliser ensemble certains investissements en matière de mobilité. Les leviers d'information sont à ce titre insuffisants. Le Grand Conseil a toujours été un peu frustré à l'égard de la politique transfrontalière qui relève principalement du Conseil d'Etat. Dès lors cette résolution est essentielle car elle devrait permettre de mieux la soutenir.
- (PLR) Au sujet de la CFG, de la gouvernance et des conséquences de la réorganisation territoriale française, M. Haegi relève que « rien n'est durable si rien n'est équitable » et qu'il faut rester dans l'expectative car ce dossier repose sur le principe majeur de la subsidiarité. Or, les contours des répartitions de compétences entre les territorialités (région, département, communautés de communes) ne sont pas encore clairement fixés. Pour la CFG le terrain demeure fragile et il ne sera possible d'avancer que dans un respect mutuel.
- (UDC) La FEDRE est née à l'époque suite à des observations sur le comportement des pays de l'Est au regard du développement durable. De droit suisse, cette fondation agit principalement en Europe de l'Est.
- (UDC) M. Haegi estime que les zones franches n'existent plus alors qu'elles étaient avant-gardistes à l'époque. Il est difficile de développer une identité régionale car la politique transfrontalière n'a jusqu'à maintenant fonctionné que par symétrie des intérêts. La région est multiple et Genève n'est pas forcément le centre de tout.
- (MCG) M. Haegi est favorable à la création d'un centre de formation des infirmières à Annemasse car Genève ne peut pas toutes les former et il rappelle que les Genevois vivent avec les frontaliers depuis des siècles.

4. Audition de M. Gerald Cretegnny Syndic de Gland, député au Grand Conseil vaudois – 07.06.2016

M. Cretegnny représente la partie vaudoise de l'agglomération, soit le district de Nyon dont il préside le seul Conseil régional vaudois constitué d'une communauté de communes dont le rôle porte essentiellement sur la planification territoriale du district. 60% des pendulaires du district vont à Genève et 40% à Lausanne. Le district représente 30% de la fiscalité du canton. Durant longtemps, les relations ont été modestes avec Genève. L'intérêt du Grand Genève est difficile à vendre du côté vaudois en raison de son intitulé. Le district de Nyon a signé les deux premiers projets d'agglomération et participe au troisième. Alors que le canton se concentre beaucoup sur le plan d'agglomération lausannois (PALM), le district de Nyon compte sur le PA du Grand Genève pour financer un certain nombre d'équipements.

Réponses aux questions des commissaires :

- (UDC) Concernant les crispations causées par l'appellation « Grand Genève », M. Cretegnny pense qu'il faut avoir une vision à long terme. Cette polémique n'est pas grave car elle permet d'entamer le débat, et la crispation ne concerne pas la participation financière des communes puisqu'elles ne payent pas pour les autres. Vaud ne connaît pas le même système de rétrocession que Genève.
- (PLR) La part vaudoise au financement des projets d'agglomération à hauteur de 40% est répartie entre le canton et les communes en fonction des politiques publiques. Le Conseil régional a mis au point un système d'investissements avec des communes porteuses de projets, les autres communes intervenant par solidarité. Les financements cantonaux font l'objet de décrets du Grand Conseil. Le problème le plus récurrent au sein du Grand Genève relève de la coordination et du manque de communication. La question du logement est la plus difficile en raison de la politique restrictive de Genève qui force les Vaudois à construire avant tout pour les Genevois.
- (UDC) La fiscalité vaudoise est largement basée sur le lieu de domicile, système qui entraîne d'ailleurs des problèmes de cohérence avec le Valais. Il pense que l'on pourrait réfléchir à un projet de compensation entre Vaud et Genève en tenant compte de tous les éléments. Intervenant dans l'audition, M. Longchamp rappelle que les règles sont les mêmes pour tous les cantons, soit l'imposition au lieu de domicile de la personne. Les règles plus spécifiques en vigueur à Genève sont uniques, et Genève et Vaud ne peuvent pas changer les règles valables dans toute la Suisse.

- (MCG) S’agissant du nombre de frontaliers et du taux de chômage, M. Creteigny précise que depuis Schengen il a augmenté de 17% dans le canton de Vaud accompagné d’une hausse du chômage de 0,5% seulement. Beaucoup d’entreprises sont à la recherche de personnel qualifié alors que le canton est un gros formateur d’apprentis. L’adversaire à combattre est le dumping salarial.
- (Ve) Vaud n’a jamais réussi à intégrer complètement le CRFG car cet organe règle historiquement des questions franco-genevoises. Le GLCT est en revanche une entité de gouvernance pertinente pour le Vaudois car il permet de coordonner les projets. Moyennant quelques arbitrages à faire, ce système convient bien au district de Nyon. La communication doit être améliorée, notamment par une montée en puissance du Forum d’agglomération qui doit jouer un rôle pédagogique plus visible.
- (UDC) L’environnement, la mobilité et l’aménagement du territoire sont les politiques publiques vaudoises les plus concernées par le projet d’agglomération.
- (PDC) Dans les communes à fort taux de personnes provenant de Genève, la cohésion sociale est plus faible que dans d’autres communes qui se montrent toutefois assez solidaires en matière de mobilité (lignes de bus).

5. Audition de MM. Charles Lassaue et Vincent Subila, membres de la direction de la Chambre de commerce et d’industrie de Genève (CCIG) – 30.08.2016

La CCIG arrive aux mêmes conclusions que le rapport du Conseil d’Etat dont la qualité est saluée et elle souligne d’emblée l’importance de dissocier l’aspect financier et l’aspect fiscal. La clarté et l’efficacité de la gouvernance doivent encore être améliorées. Au côté du CRFG et du GLCT, le Conseil du Léman a son utilité pour l’Union lémanique des chambres de commerce. Ce conseil produit des documents utiles comme les catalogues des filières d’excellence ou la réalisation de manifestations pour ancrer l’identité régionale. La CCIG souligne que la prospérité de Genève est liée à son ouverture au monde et qu’un franc sur deux est gagné à l’étranger. L’effet d’aubaine du taux de change EUR/CHF sur le niveau de la CFG doit être affecté de façon optimale au bénéfice du développement des infrastructures régionales, en particulier de la mobilité.

Réponses aux questions des commissaires :

- (UDC) La CCIG perçoit positivement l’engagement de Genève en faveur de la construction de la région qui est globalement positive pour l’économie genevoise qui ne pourrait pas se passer de la main-d’œuvre frontalière avec,

il est vrai, des effets collatéraux certains sur les infrastructures. A cet égard, un outil de pilotage ou de mesure pourrait s'avérer utile. Le vote du 9 février sur l'immigration de masse place Genève dans une situation d'incertitude inconfortable.

- (PLR) La CCIG soutient le projet de résolution qui prône une rationalisation des mécanismes institutionnels dont les champs de compétences seront mieux définis. Sur le terrain, les conventions et manifestations économiques génèrent des échanges concrets entre entrepreneurs genevois et leurs voisins français.
- (PDC) La politique de la chambre ne peut pas être uniforme au vu de la diversité de ses membres. Le commerce de détail est frontalement touché par l'évolution du cours des monnaies et souffre du tourisme d'achat lequel ne pourra à terme pas être atténué sans un assouplissement des conditions d'ouverture des magasins à Genève, y compris le dimanche. La CCIG prône la performance pour résister à la concurrence.
- (MCG) S'agissant du rapport entre engagement de frontaliers et taux de chômage, la CCIG ne néglige pas la composante sociale dans son action pour le plein emploi et la compétitivité de Genève. Elle soutient la lutte contre le dumping salarial et observe que les entreprises internationales préfèrent généralement s'installer à Genève plutôt qu'en France, raison pour laquelle Genève doit faire preuve de souplesse dans l'octroi des permis.
- (UDC) Tous les membres de la CCIG sont concernés par la politique régionale mais très peu de membres sont implantés en France. En revanche, des entreprises françaises de renom sont installées à Genève car les conditions fiscales et le droit du travail sont attractifs (pas de 35 heures...). Défendre le tissu économique genevois revient à défendre l'emploi des habitants de Genève.
- (PLR) La CCIG entend continuer de participer au Forum d'agglomération dont la composition est un peu trop dispersée.
- (MCG) Non, la CCIG n'a pas participé à la bourse de recrutement en France due à la seule initiative du Pôle emploi, organisme public français. Toutefois, elle observe que cette initiative n'est pas dénuée de sens puisqu'il s'agit de mieux allouer les compétences en fonction du marché du travail régional.
- (PLR) La CCIG est disponible pour améliorer la communication en faveur de la région

6. Echange avec M. Etienne Blanc, vice-président du Conseil régional de la région Auvergne-Rhône-Alpes et 1^{er} vice-président de l'ARC, accompagné de M. Frédéric Bessat, directeur de l'ARC – 06.09.2016

En excusant l'absence de M. Denais, président de l'ARC, M. Etienne Blanc précise d'emblée que le sujet est aussi important que pour la région française qui représente 400 000 habitants avec une augmentation de 10 000 habitants par année, soit à terme autant d'habitants que le canton de Genève. Ce million d'habitants génère des problèmes à résoudre comme en premier la mobilité. L'Histoire démontre qu'il y a toujours eu une volonté française de contenir Genève dans un périmètre étroit. Les espaces en France voisine sont indispensables au développement de Genève. Cette évolution s'est faite à travers le temps et le XXI^e siècle sera le monde des métropoles. Genève n'échappe pas à ce phénomène avec le débordement de sa frontière. La question est principalement de savoir s'il faut accompagner ensemble cette évolution. Il se déclare partisan et artisan de la collaboration avec Genève pour améliorer le quotidien des gens. Il cite le CEVA, la sécurité. On peut faire mieux sur la gouvernance avec un pilotage mieux coordonné notamment sur la mobilité et l'aménagement du territoire qui est maintenant de la compétence de la région Auvergne-Rhône-Alpes. L'immobilisme et le monde clos ne sont plus d'actualité. Les habitants d'aujourd'hui, leurs élus, sont les héritiers d'une longue histoire commune et les sujets qui rassemblent sont plus nombreux que ceux qui séparent.

Réponses aux questions des commissaires :

- (UDC) L'Ain et la Haute-Savoie ne seraient pas si prospères sans la proximité de Genève, et les différences à l'intérieur des deux départements ne vont pas sans créer quelques tensions et distorsions. La question d'un dumping salarial au détriment des frontaliers n'a jamais été étudiée et les 100 000 frontaliers sont actifs dans toutes les branches de l'économie et bénéficient des conditions de travail en usage ou fixées par les CCT et autres arrangements paritaires ou tripartites. La sous-enchère est toujours possible, mais les partenaires sociaux veillent au grain avec des règles protectrices, sous la surveillance active des autorités.
- (UDC) Pour les conventions collectives de travail, il n'y a pas de régime particulier pour les départements limitrophes de la Suisse car la France est une et indivisible.
- (PLR) A propos des incidences de la nouvelle répartition territoriale sur l'accord de 1973, M. Blanc note que la loi NOTRe a permis de simplifier le mille-feuille « et de mettre de l'ordre dans la boutique ». Les compétences financières des départements ont été supprimées et les

compétences en matière de transports confiées à la région. Il n'est pas question que la CFG « serve à déneiger les volcans de l'Auvergne ». L'Accord de 1973 n'a pas changé et il n'y a aucune inquiétude à avoir à ce sujet, mais il convient d'être attentif, vu les difficultés financières que rencontre la France. Il sera par ailleurs nécessaire, du côté français, qu'une discussion ait lieu entre la région, les deux départements et l'ARC afin d'améliorer la répartition financière « qui de facto est à présent gérée par la région ». Il confirme que la France doit rendre un rapport d'affectation et que Genève n'a pas été très sourcilleuse durant de nombreuses années et qu'il est temps de remplir cette obligation qui découle de l'Accord de 1973 aux fins d'améliorer la coordination et la confiance réciproque.

- (PLR) La gouvernance de la région doit être améliorée pour résoudre des questions urgentes et de bon sens dans plusieurs domaines qui concernent directement les habitants (système de santé, hôpitaux, assurances, etc.). Il plaide pour un outil de gouvernance puissant permettant de se concentrer sur des sujets concertés. C'est la raison pour laquelle un GEC est souhaité car en France il est absolument nécessaire d'avoir l'Etat de son côté, en l'occurrence le préfet. Les discussions franco-françaises se poursuivent à ce sujet.
- (PLR) Sur la perception du Grand Genève en France, M. Blanc estime que si l'on veut que l'agglomération ait du sens il est nécessaire que les gens puissent « la toucher de la main » et qu'il faut créer un outil ayant des compétences bien identifiées et utiles aux gens, mais qu'il faut aussi admettre que les villes centres jouent le rôle de métropoles. Genève doit affirmer cette position en adoptant un discours fort.
- (MCG) A propos des mérites respectifs des deux systèmes de rétrocessions entre la France et les cantons suisses, M. Blanc relève la différence de taux (Genève 3,5% et Vaud 4,5%), mais que pour le reste ces deux systèmes ne sont pas comparables et il estime que Genève doit garder le sien en soulignant que personne n'a intérêt à voir la périphérie se dégrader.
- (MCG) Le rééquilibrage emplois/logements est généralement souhaité, notamment du côté français, mais se heurte à plusieurs obstacles de taille tels que le droit du travail et d'autres conditions-cadres. L'idée de créer des zones à statut spécial figure dans son rapport de mission au premier ministre Fillon mais a fait long feu, car la France est une et indivisible. Quant au rééquilibrage du logement, il souhaite que Genève fasse plus et il observe que les communes françaises deviennent de plus en plus réticentes en raison des coûts qu'engendre l'urbanisation croissante.

- (MCG) A propos d'un appel d'air exercé sur les euro-frontaliers le maire de Divonne-les-Bains observe que sa ville compte 120 nationalités pour 9000 habitants et que 40% de la population genevoise est étrangère. Il ne croit pas que l'évolution de monde s'arrêtera. Pour l'heure ce sont les accords de libre circulation qui s'appliquent.
- (PLR) Concernant les rôles respectifs de l'Etat central (via le préfet) et la région, M. Blanc observe qu'un problème ne peut pas être résolu à Divonne comme à Brest et que l'Etat central ne peut pas tout résoudre. Il s'agit d'une question de fonctionnement de la République et non pas d'une remise en question de celle-ci. Le préfet représente l'administration, et les collectivités régionales jouent un rôle important dans les financements de plusieurs politiques publiques. Il y a donc articulation entre région et préfet.
- (EAG) Pour la France, l'intérêt de développer les relations et la coopération avec la région est évident : entre autres, la recherche au niveau universitaire et avec l'EPFL, l'apprentissage, les questions environnementales, le développement économique et la mobilité qui constitue une priorité.
- (PDC-UDC) Concernant l'aéroport et le ferroviaire M. Blanc pense que deux aéroports si proches (Lyon-Saint-Exupéry et Genève-Cointrin) est une catastrophe et qu'il serait judicieux de les faire travailler en symbiose et non en concurrence. Le développement ferroviaire, dont la ligne du Tonkin, dépend de contrats de plans entre la région et l'Etat.

En conclusion, M. Blanc prévoit que le périmètre de l'agglomération s'étendra progressivement jusqu'à Rumilly, Belley ou Nantua, comme c'est le cas d'autres métropoles en Europe.

7. Audition de MM. Claude Barbier, René Longet et Bernard Gaud au nom du manifeste du Grand Genève – 06.09.2016

Constatant la timidité qui entoure la construction de la région et que le laisser-faire conduira au chaos M. Barbier, co-auteur de l'Atlas historique de la région et membre de la Salévienne, a pris l'initiative de fédérer des personnes de tous horizons actives dans ce grand territoire. Le Manifeste est un cercle en faveur de la construction régionale. M. Gaud observe que le Grand Genève relève d'un pur pragmatisme car les deux territoires coexistent depuis des siècles, sans interruptions, même pendant les guerres. Ces liens sont indispensables aux uns et aux autres. Le dynamisme de la région est extraordinaire. Il faut le maintenir car les avantages et inconvénients de part et d'autre de la frontière calculés en milliards de francs suisses ou d'euros s'équilibrent globalement selon plusieurs estimations. Chacun des territoires a intérêt à conserver cette situation. Les conditions-cadres prioritaires à

améliorer concernent la mobilité, le logement, l'environnement et l'énergie. Réanimer le CRFG permettrait de renforcer la gouvernance de la région et d'instaurer une coopération efficace sur le terrain. M. Longet précise que le Manifeste proposera quelques amendements à l'examen de la commission. La simplification proposée est une base essentielle pour compenser le déficit de lisibilité de la gouvernance actuelle trop compliquée et éclatée de la région. La population n'a pas l'impression qu'elle est gérée. Il est partisan d'accorder un pouvoir accru aux élus dans un organe de gouvernance visible. Ce qui n'a pas été fait en 1973 peut être réalisé maintenant. En ce sens la résolution ne va assez loin.

Réponses aux questions des commissaires :

- (UDC) La politique fiscale n'est pas favorable à l'implantation des entreprises en France.
- (PLR) La transformation du GLCT en GEC introduirait les deux Etats dans la gestion directe de la région, ce que ne veulent absolument pas les élus locaux du côté français.
- (EAG) La dynamique métropolitaine n'est pas une problématique spécifiquement transfrontalière et les autorités françaises se préoccupent que leurs villages ne deviennent pas des cités-dortoirs. Certaines localités ont cependant atteint leurs limites de développement.

8. Echange avec M. Christian Monteil, président du Conseil départemental de la Haute-Savoie – 13.09.2016

La compensation financière genevoise (CFG) est répartie à raison de 76,7% pour la Haute-Savoie et 23,3% pour l'Ain. En 2015, la 43^e tranche se montait à 257 millions d'euros, dont 200 millions ont été versés sur le territoire de la Haute-Savoie et réaffectés à hauteur de 107 millions aux communes et 10 millions aux intercommunalités. Le département conserve 29 millions et affecte le solde de 45 millions à des projets structurants (CEVA, entrée nord de Saint-Julien, parkings, etc.). Il est difficile d'évaluer le nombre de frontaliers. Les deux départements aimeraient bien connaître ces chiffres, indépendamment des noms, étant précisé que les internationaux ne sont pas pris en compte. Le dispositif de renseignement passant par les maires n'est pas suffisamment efficace. Le recensement des Suisses et doubles-nationaux se fait avec souplesse et sans inquisition. Il faut cependant souligner que ces personnes utilisent les services des communes françaises (écoles, etc.).

Réponses aux questions des commissaires :

- (UDC) Au sujet du transfert de compétences financières et pour les transports à la région, M. Monteil estime que c'est une erreur et qu'après un an le législateur se rend compte qu'il est nécessaire de redéfinir des relais locaux. Les grandes régions l'inquiètent. Elles se retournent vers les départements pour des questions de transport scolaire, car elles ne savent pas comment faire. L'Accord de 1973 doit absolument s'en tenir au périmètre originel car le dispositif est fiable, ce qu'il a fait savoir au gouvernement.
- (UDC) Le PA prévoit de rééquilibrer le rapport emplois/logements, mais il s'agit d'un vœu. M. Monteil rappelle que la population de la Haute-Savoie augmente de 10 000 personnes par an et qu'un actif sur cinq travaille à Genève.
- (UDC) M. Monteil croit aux échanges en matière de formation, mais les progrès avancent lentement alors que pour les transports des solutions sont trouvées avec l'ouverture de lignes de bus.
- (PLR) Au sujet de la CFG et du GEC, M. Monteil relève que la France informe en détail Genève de son utilisation et que les gains dus au taux de change se retrouvent bien dans le financement des infrastructures. Il a soutenu la transformation du GLCT en GEC car l'Etat est le garant des institutions, mais il est nécessaire d'avancer à l'échelle locale pour le faire bouger. Les différentes tendances politiques locales sont intervenues auprès du Premier ministre pour défendre l'Accord de 1973. M. Longchamp intervient pour rappeler qu'il s'agit d'un accord international entre deux pays qui n'ont pas la même structure et qu'il serait contre-productif que Paris conserve cette rétrocession qui est destinée précisément à éviter des disparités entre les deux côtés de la frontière et préserver les conditions locales. Il est important que cet argent soit utilisé localement et non pas dans l'Allier.
- (MCG) La localisation des frontaliers est problématique car les employeurs genevois ne sont pas tenus de signaler le domicile exact de leurs employés si ces derniers ne sont pas domiciliés à Genève, précise M. Longchamp. Les frontaliers et les Suisses habitant en France payent l'impôt levé par leur pays de résidence pour autant qu'ils soient déclarés. Les Suisses et les binationaux sont encouragés à régulariser leur situation car les conséquences fiscales sont importantes.
- (MCG) M. Monteil précise que les communes de Haute-Savoie n'ont pas besoin de justifier l'utilisation de la rétrocession qu'elles reçoivent, mais il est clair qu'elles l'affectent à bon escient. 15% tombent dans l'escarcelle

du département qui construit par exemple les écoles et 30 % sont investis dans des projets structurants. La répartition n'est pas la même dans l'Ain.

- (PLR) Le concept du Grand Genève est bien perçu de la part des Haut-Savoyards, quand bien même les frontaliers n'ont pas une très bonne cote eu égard aux différences de revenus. Toutefois, le taux de chômage est relativement plus faible qu'ailleurs en France. Renforcer l'image de la région prendra du temps.
- (UDC) S'agissant de l'utilisation de la CFG, M. Longchamp confirme que la Haute-Savoie et l'Ain ont rendu en temps et en heure leurs rapports, et il fait la démonstration de l'utilisation des fonds dans les communes en demandant quelques exemples typiques liées à la présence des frontaliers.
- (EAG) Les résidences secondaires des Genevois en France sont soumises aux mêmes taxes que les résidences principales, mais les Genevois ne bénéficient pas de l'aide sociale (sauf d'urgence) alors qu'ils sont déclarés en résidence secondaire mais résident à demeure, ce qui pose problème. M. Monteil estime à 10-15 000 le nombre des personnes dans cette situation.

9. Echanges avec M. Gérard Paoli, vice-président délégué à l'économie et aux affaires transfrontalières, et M^{me} Brigitte Bettu, directrice des affaires transfrontalières du Conseil départemental de l'Ain – 27.09.2016

M. Paoli rappelle l'interdépendance économique entre les deux territoires et que 20% du PIB de Genève dépend des relations avec les deux départements limitrophes. 100 000 Français travaillent à Genève et 20 000 Suisses résident en France. Le déséquilibre des emplois demeure. La mobilité est le problème le plus important à résoudre nécessitant des aménagements routiers ainsi que des lignes de transport qui nécessitent des aides extérieures. Les communes de l'Ain ont besoin de la CFG (55% du total) et le département pour financer les infrastructures transfrontalières (45%). L'utilisation des fonds a fait l'objet d'un rapport détaillé remis au président du Conseil d'Etat. Il évoque les projets d'agglomération qui voient la Confédération participer à la réalisation d'infrastructures de transports (tram, bus à haut niveau) qui ne seraient pas possible sans cela. M. Paoli exprime quelques soucis au sujet de la participation de Genève pour des P+R et le tram de Saint-Genis, de la fermeture éventuelle et sans concertation de quatre douanes secondaires et de la réduction à 500 F de la déduction fiscale pour les déplacements.

Réponses aux questions des commissaires :

- (UDC) Répondant aux neuf questions d'un commissaire, M. Paoli donne encore quelques précisions : il soutient le Conseil d'Etat dans la première

invite de la résolution ; la participation suisse et genevoise pour le tram de Saint-Genis est hautement souhaitée ; la population du Pays de Gex fait confiance à ses élus pour la politique régionale ; les conditions fiscales en Suisse sont attractives pour les entreprises françaises ; les échanges entre les politiques ne vont pas toujours de soi ; le reste du département n'a pas en permanence les yeux fixés sur le Grand Genève.

- (PLR) M. Paoli tient absolument à la maîtrise des fonds frontaliers par les départements et les élus locaux et précise que le passage d'un GLCT à un GEC avec participation de l'Etat central est en discussion. Il s'opposera à la captation de ces fonds par la région.
- (MCG) Les économies des deux départements sont dynamiques grâce à Genève qui bénéficie aussi de l'apport des frontaliers. Pour le reste, M. Paoli n'exprime aucun reproche à l'égard des décisions souveraines des Genevois au sujet de la politique régionale, des P+R et déductions fiscales, mais il exprime seulement des regrets sur le manque d'informations concernant les enjeux régionaux de part et d'autre de la frontière.
- (PDC) Les problèmes de mobilité sont identiques. Les communes doivent loger les nouveaux arrivants et construire des écoles. L'équilibre économique est un fantasme au vu des différences fiscales. Les emplois créés dans le Pays de Gex sont des emplois de service guère valorisants impliquant la création de logements sociaux.
- (Ve) Le rééquilibrage passe par un effort commun de formation et une coordination accrue en matière de protection de l'environnement. M. Paoli note que le taux de chômage à Gex est le plus faible de France.
- (MCG) L'Etat français ne reviendra pas sur le statut des zones franches qui concernaient surtout les produits agricoles. L'activité industrielle est quasiment nulle dans le Pays de Gex.
- (PLR) Sur l'apprentissage, M. Paoli remarque que le système dual pratiqué en Suisse est valorisant mais il doute, au vu des essais d'échanges d'apprentis conduits par le CRFG, qu'une harmonisation soit praticable dans la région.
- (PS) Les élus français connaissent les différences entre les institutions suisses et françaises, ce qui n'est pas forcément le cas de la population

III. Traitement en commission et votes

Le MCG propose un amendement général à la résolution 799 visant à remplacer toutes les invites par les trois invites suivantes :

« – à réformer la politique régionale en tenant compte des réalités et non pas des utopies ;

– à défendre auprès des autorités fédérales les spécificités du régime des zones franches telles que prévues par le Traité de Paris (1815) et de Turin (1816), et à les redynamiser ;

– à faire des zones franches le point central et la référence en matière de politique régionale. »

A l'appui de son amendement, le MCG développe l'exposé des motifs suivant :

« Actuellement Genève et sa région rattachée à la France vivent dans deux systèmes politiques, économiques et sociaux tout à fait différents. Genève est un canton suisse et une république, et dispose de droits étendus : démocratie directe avec les droits d'initiative et de référendum très élargis, une représentation proportionnelle. La France est un Etat centralisé où toutes les décisions importantes se prennent à Paris, comme l'a bien démontré la création de la région absurde Auvergne-Rhône-Alpes qui relève plus d'un découpage administratif que d'une réelle région.

Au niveau économique et social, les différences de niveaux de vie et des structures très différentes rendent problématique une coopération entre Genève et sa région française. Cela crée de nombreuses tensions en particulier sur le marché de l'emploi genevois avec le risque du dumping et de la sous-enchère salariale.

La politique régionale menée actuellement essaie de gommer les différences entre les deux pays, ce qui la limite à des déclarations vides de sens, à un financement unilatéral par Genève des politiques régionales. Cela ne peut pas fonctionner, parce que rien ne peut trouver des fondations solides sur un tel déséquilibre.

La revendication de la libre circulation, qui figure dans cette résolution, ne fait que renforcer les déséquilibres et conduire la politique régionale dans une impasse. Le groupe MCG estime que la politique régionale doit être reconstruite, mais sur des bases solides et équitables. Nous souhaiterions des régions et des pays souverains à la frontière de Genève, mais cela n'existe pas actuellement. Depuis l'annexion de la Savoie par la France en 1860, qui a été obtenue en échange de la promesse d'une grande zone, les déséquilibres se sont accentués entre Genève et sa région frontière. Cette situation serait réglée par

une souveraineté retrouvée de notre région voisine, mais cela n'existe pas à l'heure actuelle.

Nous avons la chance d'avoir à Genève des droits qui ont régi la politique régionale depuis plusieurs siècles, par le plus grand des bons sens. Il s'agit de la zone franche établie en Savoie et dans le Pays de Gex. Certains ont voulu à Genève les enterrer définitivement, mais elles ont été d'une grande utilité lorsqu'il a fallu trouver une solution pour les Laiteries Réunies. Il est néanmoins faux, comme l'indique la résolution, qu'il s'agit uniquement d'une question agricole, domaine où beaucoup ont voulu la limiter. Parce que les zones franches ont comme point d'ancrage des traités internationaux et des droits séculaires, elles peuvent constituer un socle pour une politique régionale solide. Nous avons ainsi des droits anciens qui n'ont jamais été abolis et pourraient tout à fait être actualisés, afin de mettre fin aux déséquilibres actuels que nous connaissons dans notre région.

Le MGG présente un amendement général qui modifie les invites qui ne nous conviennent pas. Nous demandons une réforme de la politique régionale et de la fonder directement sur ces zones franches qui doivent faire office de pierre angulaire. Ainsi, aucune décision ne pourra être contestée par Paris ou par Berne et nous défendrons les droits séculaires de cette région qui est formée en-dehors de la logique des nations du XX^e et XXI^e siècle. C'est la seule chance de mener à bien une politique régionale digne de ce nom. »

Mis au vote cet amendement est refusé par :

Pour : 2 (2 MCG)

Contre : 12 (1 EAG, 3 S, 1 Ve, 1 PDC, 2 UDC, 4 PLR)

INVITE 1

Le commissaire Vert remarque qu'il s'agit de trois amendements séparés. Il conviendrait de remplacer « construction » par « mise en œuvre » et il propose de parler de « partenaires vaudois et français » et d'ajouter « en particulier en lui présentant de façon pérenne les textes législatifs y afférents ».

Le président du Conseil d'Etat estime que la seconde partie de l'amendement n'est guère pertinente car il s'agit de la politique régionale qu'il faut développer. De plus, l'accord de 1973 concerne bien Genève, la Haute-Savoie et l'Ain. Adopter cet amendement reviendrait à reconnaître que la compensation concerne la France et non des périmètres plus locaux. Il prône la prudence.

Le commissaire Vert retire cette partie de son amendement. Par ailleurs, un commissaire PLR remarque que la « construction » est une notion évolutive alors que la « mise en œuvre » fait référence à quelque chose qui existe déjà.

Vote de la première partie de l'amendement, soit remplacer « construction » par « mise en œuvre »

Pour : 1 (1 Ve)

Contre : 12 (1 EAG, 3 S, 1 PDC, 2 UDC, 4 PLR, 1 MCG)

Abst. : 1 (1 MCG)

Cette proposition est refusée.

Vote sur la troisième partie de l'amendement des Verts, soit l'ajout de « en particulier en lui présentant de façon pérenne les textes législatifs y afférents »

Pour : 1 (1 Ve)

Contre : 12 (1 EAG, 3 S, 1 PDC, 2 UDC, 4 PLR, 1 MCG)

Abst. : 1 (1 MCG)

Cette proposition est refusée.

Vote de l'invite du Conseil d'Etat :

Pour : 14 (1 EAG, 3 S, 1 Ve, 1 PDC, 2 UDC, 4 PLR, 2 MCG)

L'invite 1 est acceptée.

INVITE 2

Le Manifeste a soumis à la commission l'amendement suivant :

« à lui présenter un projet d'agglomération n° 3 négocié avec nos partenaires vaudois, de l'Ain et de la Haute-Savoie qui permette la poursuite de la politique de coopération et de développement du Grand Genève et l'obtention des crédits fédéraux nécessaires à sa réalisation »

Une commissaire PLR reprend la formulation de l'invite n° 1 en l'intégrant dans l'amendement du Manifeste : « nos partenaires historiques du canton de Vaud et des départements français de l'Ain et de la Haute-Savoie ».

Une commissaire socialiste reprend l'amendement du Manifeste.

M. Longchamp précise que la formulation du Conseil d'Etat est réfléchie puisque le projet d'agglomération est signé par la Ville de Genève, l'ARC et 9 autres partenaires. Il ne s'agit pas d'une participation uniquement tripartite, ce qui implique que le sous-amendement PLR ne fonctionne pas.

Les commissaires PLR et socialistes retirent leur amendement et leur sous-amendement.

Un commissaire Vert propose un autre amendement : « – à lui présenter un projet d'agglomération n° 3 négocié avec nos partenaires vaudois et français qui permette la poursuite de la politique des agglomérations voulue par la

Confédération suisse (remplace « de la politique de coopération et de développement du Grand Genève ») et l'obtention des crédits fédéraux nécessaires à sa réalisation ; »

M. Longchamp relève que cet amendement est restrictif et laisse supposer que ce projet est voulu par la Confédération uniquement.

Le commissaire Vert propose un sous-amendement à son amendement « – qui permette la poursuite de la politique des agglomérations également voulue par la Confédération suisse et l'obtention des crédits fédéraux nécessaires à sa réalisation ; »

Un commissaire PLR remarque que politique de la région possède une dynamique propre, laquelle est certes facilitée par des crédits fédéraux mais qu'elle ne s'écroulerait pas sans l'aide de la Confédération.

Vote du sous-amendement de l'amendement des Verts : « également soutenue » :

Pour : 4 (1 Ve, 3 MCG)

Contre : 11 (1 EAG, 3 S, 1 PDC, 4 PLR, 2 UDC)

Le sous-amendement est refusé.

Le commissaire retirant son amendement, le président fait voter l'invite n° 2 du Conseil d'Etat :

Pour : 12 (1 EAG, 3 S, 1 Ve, 1 PDC, 2 UDC, 4 PLR)

Abst. : 3 (3 MCG)

L'invite 2 est acceptée.

INVITE 3

Une commissaire socialiste reprend l'amendement proposé par le Manifeste :

« – à se concentrer, dans le cadre de cette élaboration, sur les questions de mobilité, d'aménagement-logement, d'environnement, d'emploi-formation, en présentant des projets prioritaires tenant compte de la situation budgétaire nouvelle de l'Etat de Genève ; »

Une commissaire EAG reprend l'amendement proposé par la CGAS :

« à se concentrer, dans le cadre de cette élaboration sur les questions de mobilité... tenant compte de la situation budgétaire nouvelle de l'Etat de Genève, mais en évitant que ces projets soient plus pénalisés que d'autres vu

les baisses possibles de rentrées fiscales, résultant des réformes fiscales RIE III ; »

Un commissaire PLR remarque que la concertation actuelle concerne la mobilité, l'environnement et l'aménagement mais il relève que la formation, l'emploi et le logement sont très souvent évoqués et qu'il serait nécessaire d'inscrire ces politiques publiques dans la résolution.

Une commissaire EAG doute que la mention de RIE III soit judicieuse et il suggère de supprimer dans la proposition du Conseil d'Etat la partie de la phrase « tenant compte de la situation budgétaire nouvelle de l'Etat de Genève ».

Un commissaire PDC ne pense pas non plus que ce soit une bonne idée de mentionner RIE III et, tout en comprenant l'ajout proposé par le Manifeste, rappelle qu'il est question de fixer des priorités.

Un commissaire MCG pense aussi que l'amendement de la CGAS n'est pas pertinent et que son groupe soutiendra l'amendement proposé par le Manifeste.

Une commissaire PLR précise que son groupe ne soutiendra pas l'amendement de la CGAS.

Le commissaire Vert en fera de même mais soutiendra celui du Manifeste.

Un commissaire UDC annonce que son groupe refusera les deux amendements.

M. Longchamp explique que l'invite vise à ce que l'on se concentre dans l'élaboration du projet d'agglomération sur la mobilité, l'aménagement et l'environnement. Chaque mot a sons sens et il est nécessaire de fixer des priorités au risque de se disperser, ce qui est exigé par la Confédération qui, rappelle-t-il, est amenée à délier les cordons de la bourse. Le terme « nouvelle » peut être supprimé vu l'écoulement du temps.

Vote de la proposition de la CGAS :

Contre : 14 (3 S, 1 Ve, 1 PDC, 4 PLR, 2 UDC, 3 MCG)

Abst. : 1 (1 EAG)

Cet amendement est rejeté.

Une commissaire socialiste propose de maintenir le trait d'union entre aménagement et logement suggéré par le Manifeste.

M. Longchamp rappelle que le projet d'agglomération ne finance pas de logements en tant que tels mais que des mesures d'accompagnement sont prévues.

La commissaire socialiste retire l'amendement du Manifeste qui est repris par un commissaire MCG.

Vote sur l'amendement du Manifeste :

Pour : 5 (2 MCG, 3 S)

Contre : 6 (1 PDC, 2 UDC, 3 PLR)

Abst. : 4 (1 EAG, 1 Ve, 1 PLR, 1 MCG)

L'amendement est refusé.

M. Longchamp suggère la suppression du terme « nouvelle » et la commissaire EAG celle des mots « tenant compte de la situation budgétaire nouvelle de l'Etat de Genève ».

Vote de la proposition EAG :

Pour : 3 (1EAG, 2 MCG)

Contre : 10 (2 S, 1 Ve, 1 PDC, 2 UDC, 4 PLR)

Abst. : 2 (1 MCG, 1 S)

La proposition est rejetée.

Vote sur la suppression de « nouvelle » :

Pour : 14 (3 S, 1 Ve, 1 PDC, 2 UDC, 4 PLR, 3 MCG)

Abst. : 1 (1EAG)

La proposition est acceptée.

Vote sur l'amendement de la commissaire socialiste visant à maintenir le trait d'union entre aménagement et logement figurant dans la proposition du Manifeste :

Pour : 6 (3 S, 1 MCG, 1 PLR, 1 EAG)

Non : 6 (1 PDC, 2 UDC, 3 PLR)

Abst. : 3 (2 MCG, 1 Ve)

Cette proposition est rejetée.

Vote sur l'invite amendée :

Pour : 11 (3 S, 1 PDC, 2 UDC, 1 Ve, 4 PLR)

Abst. : 4 (1 EAG, 3 MCG)

Cette invite est acceptée.

INVITE 4

Vote sur cette invite :

Pour : 11 (3 S, 1 PDC, 1 Ve, 1 UDC, 4 PLR, 1 EAG)

Abst. : 4 (3 MCG, 1 UDC)

Cette invite est acceptée.

INVITE 5

Une commissaire EAG reprend les propositions de la CGAS :

– Ajout du texte suivant :

- a) Le comité régional franco-genevois (CRFG) pour la politique de coopération, notamment en matière d'économie, d'emploi et de cohésion sociale.
- c) Le Forum d'agglomération du Grand Genève, composé d'acteurs de la société civile en général et des partenaires sociaux en particulier.

Un commissaire PLR reprend la proposition du Manifeste avec l'ajout suivant :

- c) A développer des stratégies d'information et de sensibilisation permettant aux populations d'identifier et de suivre concrètement les avancées et difficultés de la coopération transfrontalière et l'évolution des situations et à prévoir des processus participatifs transfrontaliers adéquats permettant aux populations concernées de se prononcer sur des enjeux d'intérêt commun.

Le commissaire PLR estime qu'une résolution sur la politique régionale exige « un supplément d'âme et de volonté » pour construire la région, il propose toutefois de scinder en deux cet amendement, soit :

- c) Le Forum d'agglomération du Grand Genève pour développer des processus participatifs transfrontaliers adéquats, permettant aux populations concernées de se prononcer sur les enjeux d'intérêt communs.
- d) A développer des stratégies d'information et de sensibilisation permettant à la population de s'identifier à la région.

Une commissaire S reprend l'amendement original du Manifeste afin de permettre au commissaire PLR de présenter valablement son sous-amendement.

La commissaire EAG remarque que l'adjonction proposée par la CGAS à la lettre a) présente un certain intérêt et que le Forum est déjà composé d'acteurs de la société civile.

Un commissaire UDC indique que son groupe ne soutiendra pas les propositions de la CGAS et que l'amendement du commissaire PLR ne contient rien de concret même s'il en comprend l'esprit.

Un commissaire MCG estime qu'il n'est pas possible d'inventer une démocratie parallèle et que la population s'est déjà exprimée à Genève.

Un commissaire PLR déclare pouvoir soutenir la lettre a) de l'amendement de la CGAS car il s'agit du CRFG qu'il n'est guère possible de brider. Concernant le Forum, il précise que cette assemblée a maintenant pris son envol sans toutefois constituer un parlement alternatif.

Le commissaire PDC se déclare sensible à l'égard de l'information de la population et à la proposition du Manifeste reprise par la commissaire EAG.

M. Longchamp rappelle que les missions du CRFG sont clairement définies à la page 26 du rapport du Conseil d'Etat. L'amendement de la CGAS (lettre a) pourrait être repris mais en expliquant bien sa portée générale. Le Forum d'agglomération avait été créé pour combler en partie le déficit démocratique existant en France. Il a eu beaucoup de peine à démarrer. Il faut toutefois lui laisser sa chance de jouer la « boîte d'échos » de la société civile, mais il n'a pas vocation à faire partie des priorités à figurer dans la résolution. S'agissant de l'information, il propose de créer une invite supplémentaire.

Vote du premier amendement de la CGAS : ajout à la lettre a) de la phrase « ... notamment en matière d'économie, d'emploi et de cohésion sociale » :

Pour : 5 (1EAG, 2 PLR, 1 Ve, 1 S)

Contre : 6 (1 PDC 2 UDC, 3 MCG)

Abst. : 4 (2 PLR, 2 S)

La proposition est rejetée.

Vote sur le second amendement de la CGAS (lettre c Forum d'agglomération) :

Pour : 2 (1 EAG, 1 Ve)

Contre : 10 (4 PLR, 1 PDC, 2 UDC, 3 MCG)

Abst. : 3 (3 S)

La proposition est rejetée.

M. Longchamp propose d'ajouter un point 9bis sur l'information dans la résolution.

Vote d'une invite 9bis sur la proposition d'un commissaire PLR : « – à développer des stratégies d'information et de sensibilisation permettant à la population de s'identifier à la région ; »

Pour : 8 (3 PLR, 1 EAG, 3 S, 1 PDC)

Contre : 5 (2 UDC, 3 MCG)

Abst. : 2 (1 Ve, 1 PLR)

La proposition est acceptée.

Vote de la seconde partie du sous-amendement du commissaire PLR (lettre c) concernant le Forum d'agglomération :

Pour : 6 (1 EAG, 3 S, 1 Ve, 1 PLR)

Contre : 6 (1 PDC, 2 UDC, 3 MCG)

Abst. : 3 (3 PLR)

La proposition est refusée.

Vote de l'invite 5 du Conseil d'Etat :

Pour : 12 (4 PLR, 2 UDC, 1 PDC, 1 EAG 1 Ve, 3 S)

Absst. : 3 (3 MCG)

Cette invite est acceptée.

INVITE 6

Pour : 14 (4 PLR, 2 UDC, 1 PDC, 3 MCG, 1 Vert, 3 soc)

Abst. : 1 (1 EAG)

Cette invite est acceptée.

INVITE 7

Un commissaire PLR déclare que la transformation du Groupement local de coopération transfrontalier (GLCT) en un Groupement européen de coopération (GEC) est une question franco-française et qu'il faut trouver une formulation qui laisse le choix à nos partenaires.

M. Longchamp déclare que la position de la partie française a évolué et que la Confédération fait preuve d'indifférence à l'égard de cette question. Il propose l'amendement suivant : « à lui présenter, si la partie française le demande, les modifications... »

Le commissaire PLR déclare ne plus reprendre l'amendement du Manifeste.

Vote de l'amendement du Conseil d'Etat :

Pour : 12 (1 EAG, 3 S, 1 Ve, 1 PDC, 4 PLR, 2 UDC)

Abst. : 3 (3 MCG)

La proposition est acceptée.

Vote de l'invite 7 amendée :

Pour : 12 (1 EAG, 3 S, 1 Ve, 1 PDC, 4 PLR, 2 UDC)

Abst. : 3 (3 MCG)

L'invite est acceptée.

INVITE 8

Le commissaire PLR déclare qu'il est bien évident que le Manifeste ne demande pas la suppression de cette invite !

Un commissaire UDC relève qu'un accord se respecte.

Un commissaire MCG reprend cet amendement à son compte.

M. Longchamp suggère fortement de maintenir cette invite en notant qu'un parti politique a déjà demandé la résiliation de cet accord et que la résolution est l'occasion d'exprimer l'attachement de Genève à ce dispositif.

Un commissaire MCG pense que c'est à la population de se prononcer in fine à ce sujet et que cette invite n'a pas sa place dans la résolution.

Un commissaire UDC observe que cette invite revient à dire que Genève n'est pas fiable.

Vote sur l'amendement MCG demandant la suppression de l'invite :

Pour : 3 (3 MCG)

Contre : 11 (4 PLR, 1 PDC, 1 Ve, 3 S, 1 UDC, 1 EAG)

Abst. : 1 (1 UDC)

La proposition est refusée.

Le président passe au vote de l'invite 8 :

Pour : 11 (4 PLR, 1 UDC, 1 PDC, 1 Ve, 3 S, 1 EAG)

Contre : 4 (3 MCG, 1 UDC)

Cette invite est acceptée.

INVITE 9

Vote sur l'invite 9 :

Pour : 10 (2 S, 1 EAG, 1 Ve, 3 PLR, 1 PDC, 2 UDC)

Abst. : 2 (2 MCG)

Cette invite est acceptée.

Le vote de l'invite 9bis sur l'information déjà eu lieu.

INVITE 10 (nouvellement 11)

Le commissaire Vert retire son amendement visant à supprimer cette invite et annonce reprendre la proposition du Manifeste.

Un commissaire PLR propose un sous-amendement visant à supprimer le membre de phrase « et des difficultés budgétaires qu'elle rencontre ».

Le commissaire Vert déclare se rallier à ce sous-amendement.

Un commissaire MCG reprend l'amendement demandant la suppression de l'invite.

M. Longchamp déclare que cette invite est importante pour le canton et que la modification de l'organisation territoriale française ne doit pas modifier l'esprit et la lettre de l'Accord de 1973. L'essentiel des compétences est maintenant régional et non plus départemental. Le Conseil d'Etat doit pouvoir s'appuyer sur une position claire du Grand Conseil au sujet de l'utilisation des fonds frontaliers et comprend la suggestion du commissaire PLR.

Vote sur la suppression de l'invite 11 :

Pour : 4 (2 MCG, 2 UDC)

Contre : 9 (2 S, 1 EAG, 1 Ve, 1 PDC, 4 PLR)

Cet amendement est rejeté.

Vote sur le sous-amendement PLR supprimant « et des difficultés budgétaires qu'elle rencontre » :

Pour : 11 (2 S, 1 EAG, 1 PDC, 4 PLR, 2 UDC)

Contre : 2 (2 MCG)

Le sous-amendement est accepté.

Vote sur l'invite amendée (nouvellement 11) :

Pour : 11 (2 S, 1 EAG, 1 Ve, 1 PDC, 4 PLR, 2 UDC)

Contre : 2 (2 MCG)

Cette invite est acceptée.

INVITE 11 (nouvellement 12)

Le commissaire Vert reprend la proposition du Manifeste qui consiste à ajouter après « (...) la politique monétaire de la Banque nationale suisse » : « (décision de la BNS du 15/01/2015 relative au cours du franc suisse par rapport à l'Euro) ».

Vote sur cet amendement :

Pour : 1 (1 Ve)

Contre : 10 (2 S, 1 EAG, 1 PDC, 4 PLR, 2 UDC)

Abst. : 2 (2 MCG)

Cet amendement est refusé.

Vote sur l'invite 11 (nouvellement 12) :

Pour : 11 (1 EAG, 2 S, 1 Ve, 1 PDC, 4 PLR, 2 UDC)

Abst. : 2 (2 MCG)

Cette invite est acceptée.

INVITE 12 (nouvellement 13)

Un commissaire PLR reprend la proposition du Manifeste, soit l'ajout « ... de Paris (1815) et de Turin (1816) ainsi que la sentence de Territet (1933) »

Un commissaire MCG pense que cette sentence n'est qu'une interprétation des traités et qu'il ne faut donc pas la mentionner dans la résolution. M. Longchamp rappelle que c'est le traité de Paris qui a permis de créer les zones franches et que le traité de Turin a scellé le territoire genevois alors que la sentence de Territet est une sentence arbitrale. Des accords ultérieurs ont eu lieu, notamment lors de l'extension de l'aéroport.

Vote de l'amendement MCG :

Pour : 3 (3 MCG)

Contre : 9 (1 S, 1 Ve, 1 PDC, 4 PLR, 2 UDC)

Abst. : 2 (1 EAG, 1 S)

Cette proposition est rejetée.

Vote sur l'invite amendée reprise du Manifeste : « – à défendre auprès des autorités fédérales les spécificités du régime des zones franches telles que prévues par les traités de Paris (1815) et de Turin (1816) ainsi que la sentence de Territet (1933). » :

Pour : 11 (2 S, 1 Ve, 1 PDC, 4 PLR, 2 UDC, 1 EAG)

Abst. : 3 (3 MCG)

L'invite est acceptée.

NOUVELLE INVITE

Un commissaire EAG reprend la nouvelle invite proposée par la CGAS soit :

« – à poursuivre son action en faveur de la cohésion sociale, notamment en œuvrant pour :

- a) une modification par le Conseil fédéral, de « l'Ordonnance concernant l'assurance-vieillesse, survivants et invalidité facultative », art. 7, en vue de l'instauration d'un droit d'affiliation des frontaliers chômeurs et préretraités ;*
- b) la prise en charge, par l'Assurance-chômage suisse, de la totalité des indemnités dues aux frontaliers qui ont perdu leur emploi «*

Vote de cette invite :

Pour : 2 (1EAG, 1 S)

Contre : 10 (1 PDC, 4 PLR, 2 UDC, 3 MCG)

Abst. : 2 (1 Ve, 1 S)

Cette proposition est refusée.

Le commissaire PDC souhaite soumettre une invite libellée comme suit : « à tout mettre en œuvre pour assurer le financement d'infrastructures communes conformément aux engagements pris lors des accords de Nantua ».

M. Longchamp précise qu'il s'agissait de 240 millions de francs sur dix ans et que chacun de ces projets devait être soumis au Grand conseil. Le Conseil d'Etat est arrivé à la conclusion qu'il ne fallait pas appliquer cet accord en raison du manque de possibilités budgétaires et de l'absence de projets aboutis. Les sommes concernées pourraient être bien supérieures et la partie française a compris cette position.

Le commissaire PDC retire son amendement.

Déclarations finales avant le vote final

Le PLR relève le travail de fond effectué par la commission qui a auditionné toutes les acteurs, notamment les partenaires français. Ce travail de nature pédagogique a été fort utile aussi pour les membres de la commission. Les invites de la résolution sont pragmatiques, condition indispensable pour progresser sur des bases concrètes et solides partagées par tous. Le but de la politique régionale est de maintenir le dynamisme de la région et le cadre de vie harmonieux de la population. Il y a deux siècles, Genève a fait le bon choix en entrant dans la Confédération suisse sans doute avec un territoire trop étiqué. Ce faisant, elle sortait de la zone d'influence de la France, tout en consolidant son identité, en ouvrant une nouvelle ère dans ses relations avec ses voisins. Mention est faite de l'Atlas historique du Pays de Genève de Claude Barbier et Pierre-François Schwarz, la Salévienne 2014 avec cette citation p. 122 : « Genève comme toute ville-centre concentre les ressources et les richesses. Elle a de ce fait des obligations vis-à-vis de sa périphérie (en cela Genève n'est pas différente de Lyon, de Londres ou d'autres grandes villes). Ceci nécessite une véritable évolution des mentalités, une prise en compte de l'existence d'un arrière-pays. Cela oblige aussi à ne pas voir la ville-centre seulement comme un lieu dont on peut tirer les ressources, en méconnaissant ses contraintes... C'est à ce prix, avec toutes les difficultés que cela peut représenter, que le Grand Genève gagnera en cohérence et parviendra à réduire les disparités régionales, pour le bien de tous et chacun. » Le groupe PLR adoptera la résolution avec conviction.

Le groupe socialiste votera également la résolution en espérant qu'elle soit suivie de mesures concrètes en mettant l'accent sur l'amélioration de l'information et de la communication afin d'entraîner l'adhésion de la population qui ne doit pas ignorer son Histoire, particulièrement l'existence de son arrière-pays.

Le PDC votera cette résolution et salue le travail de la commission en insistant aussi sur la nécessité d'améliorer la communication, tout en tenant compte des réalités budgétaires et en travaillant ensemble afin de bannir les frontières.

L'UDC observe qu'il existe une interdépendance entre les territoires genevois et français. Bien que les niveaux de vie et les structures politiques soient différents et les échanges difficiles, le groupe votera tout de même cette résolution.

Les Verts voteront la résolution en insistant sur la nécessité d'améliorer l'information, qui fait l'objet d'une nouvelle invite, car les échecs du passé résultent de l'insuffisance des échanges avec la population.

Le MCG s'opposera à la résolution, car il estime que la politique régionale menée depuis plusieurs années a été du bricolage conduisant à un échec. Les systèmes politiques, économiques et sociaux sont trop différents pour permettre la création d'une région, d'autant plus avec la nouvelle organisation territoriale française. Des déséquilibres perdurent à l'origine du dumping salarial et du logement. La réactivation du régime des zones est la voie à suivre comme le prouve le récent sauvetage des Laiteries Réunies. Malheureusement, la résolution va dans un sens contraire, celui de la libre-circulation.

Tout en remerciant la commission pour le travail en profondeur effectué, M. Longchamp observe que la construction de la région se fait chaque jour et qu'elle n'est pas simple. Un large soutien du Parlement est nécessaire à la poursuite d'une politique régionale pragmatique qui verra prochainement le démarrage du projet d'agglomération n° 3.

Vote final de la résolution 799

Pour : 12 (1EAG, 3 S, 1 Ve, 1 PDC, 4 PLR, 2 UDC)

Contre : 3 (3 MCG)

La résolution est acceptée.

Au terme de ce rapport, je vous prie, Mesdames et Messieurs les députés, de suivre la majorité de la commission, soit de prendre acte du rapport du Conseil d'Etat et de voter la résolution.

Annexe 1 : CGAS – Audition relative au rapport de Conseil d'Etat au Grand conseil portant sur la politique régionale franco-valdo-genevoise, accompagné d'une proposition de résolution

Annexe 2 : Proposition du Manifeste pour le Grand Genève

Proposition de résolution

(799)

Politique régionale franco-valdo-genevoise

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :

- les liens historiques qui unissent depuis toujours le canton de Genève à sa région voisine du canton de Vaud et des départements français de l’Ain et de la Haute-Savoie ;
- la qualité et l’intensité des échanges et des liens individuels, sociaux, culturels et économiques qui unissent nos populations ;
- la nécessité de coordonner les politiques dans cet espace régional notamment en matière de transports, d’aménagement, de préservation des ressources naturelles, de protection des conditions de travail et de la prospérité économique et de lutte contre la criminalité ;
- l’importance des zones franches pour notre agriculture de proximité et notre souveraineté alimentaire ;
- le besoin de disposer d’organes clairs et aptes à régler les problématiques et les enjeux liés à notre région, tant avec le canton de Vaud que les autorités françaises voisines ;
- le rôle joué par Genève comme centre d’une métropole dynamique dépassant le cadre de ses seules frontières cantonales ;
- la situation économique, académique, culturelle et sociale particulière de notre région ;
- la vocation internationale de Genève et la volonté de permettre la poursuite de son développement ;
- l’attachement régulièrement réaffirmé du peuple genevois au principe de la libre circulation, tant à l’intérieur de la Suisse qu’avec nos partenaires européens ;
- les récentes modifications territoriales et institutionnelles françaises ;
- la politique des agglomérations voulue par la Confédération suisse,

invite le Conseil d'Etat :

- à confirmer notre attachement à la construction d'une politique régionale ouverte avec nos partenaires historiques du canton de Vaud et des départements français de l'Ain et de la Haute-Savoie ;
- à lui présenter un projet d'agglomération n° 3 négocié avec nos partenaires vaudois et français qui permette la poursuite de la politique de coopération et de développement du Grand Genève et l'obtention des crédits fédéraux nécessaires à sa réalisation ;
- à se concentrer, dans le cadre de cette élaboration, sur les questions de mobilité, d'aménagement et d'environnement en présentant des projets prioritaires tenant compte de la situation budgétaire de l'Etat de Genève ;
- à poursuivre et accentuer les efforts de collaboration avec le canton de Vaud dans le cadre de la Métropole lémanique ;
- à simplifier et clarifier les structures de collaboration régionale en concentrant ses efforts sur :
 - a) le Comité régional franco-genevois (CRFG), pour la politique de coopération ;
 - b) le Groupement local de coopération transfrontalière (GLCT) pour les questions liées aux transports, à l'aménagement et à l'environnement ;
- à éviter de disperser les efforts sur d'autres structures ou commissions dont la pertinence et l'efficacité ne sont pas démontrées ;
- à lui présenter, si la partie française le demande, les modifications législatives permettant de transformer le Groupement local de coopération transfrontalière (GLCT) en groupement eurorégional de coopération (GEC) au sens de la convention de Madrid du Conseil de l'Europe ;
- à confirmer notre attachement à l'accord du 29 janvier 1973 sur la compensation financière genevoise (CFG) ;
- à informer régulièrement le Grand Conseil de l'utilisation et de l'affectation des sommes dues au titre de la CFG par les départements de l'Ain et de la Haute-Savoie ;
- à développer des stratégies d'information et de sensibilisation permettant à la population de s'identifier à la région ;

- à veiller, dans le cadre des modifications institutionnelles de la République française, à une utilisation des sommes dues au titre de la CFG qui reste conforme à la lettre et l'esprit de l'accord du 29 janvier 1973 ;
- à encourager les autorités françaises à utiliser les recettes extraordinaires et inattendues de la CFG liées à la modification récente de la politique monétaire de la Banque nationale suisse pour assurer le financement des investissements prévus par les différents projets d'agglomération ;
- à défendre auprès des autorités fédérales les spécificités du régime des zones franches telles que prévues par les traités de Paris (1815) et de Turin (1816) ainsi que la sentence de Territet (1933).



Communauté genevoise d'action syndicale

Organisation faitière regroupant l'ensemble des syndicats de la République et canton de Genève // info@cgas.ch
Rue des Terreaux-du-Temple 6, 1201 Genève - tél. 0041 22 731 84 30 - iban CH69 0900 0000 8541 2318 9

Commission des affaires régionales
Grand Conseil genevois

Remis en mains propres lors l'audition
du 19 avril 2016

Audition relative au rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil, portant sur la politique régionale franco-valdo-genevoise, accompagné d'une proposition de résolution (RD 1105)

La CGAS salue la parution du rapport visé marge. Ce dernier appelle les remarques liminaires suivantes :

Remarques liminaires

1. La question des travailleurs transfrontaliers n'est est abordée dans le rapport presque seulement sous l'angle des transports. Aussi, nous rappelons ici le principe fondamental qui guide la CGAS à ce sujet et qui est aussi celui des traités internationaux signés par la Suisse : Les travailleurs du Grand Genève contribuent tous à la prospérité de cet espace sociaux-économique. Il ne saurait donc y avoir de discrimination de quelque sorte que ce soit quant à l'accès à l'emploi et à la sécurité sociale. Pour la CGAS, c'est donc un NON résolu toute préférence, qu'elle soit « nationale » (basée sur la nationalité), ou « cantonale » (basée sur le lieu de résidence).
2. Le rapport montre bien que les frontières internationales traversant le Grand Genève ont beaucoup changé ces 200 dernières années. Rien ne permet d'affirmer qu'il en ira autrement à l'avenir. Si dans la vie courante et surtout grâce aux conventions bilatérales CH / Union européenne, ces frontières sont de moins en moins pénalisantes, elles restent un fossé profond quant au pouvoir d'achat, au marché du travail et à la sécurité sociale. En cas de politique du « laisser-aller », ces inégalités déboucheraient fatalement sur des tensions aiguës, notamment en liaison avec un dumping salarial potentiellement inévitable. Heureusement que des politiques diverses – mesures d'accompagnement, Commission tripartite du travail, nouvelle Inspection cantonale du travail, etc. - ont été consensuellement mises en place pour y remédier.
3. La réalité du terrain montre hélas que les mesures actuelles ne suffisent pas. Trop d'astuces de toutes sortes sont inventées en continu pour les contourner. Ceci notamment par le biais du travail détaché peu contrôlé ou par l'emploi en

Suisse, par des filiales françaises d'entreprises suisses, de travailleurs français payés au niveau salarial français. En conséquence, la CGAS continue à revendiquer un renforcement des mesures, visant à combattre ces abus, et ceci à la fois aux niveaux national et cantonal.

4. Les inégalités franco-genevoises en termes d'aménagement du territoire justifient largement la rétrocession de 3.5% de la masse salariale, destinée essentiellement aux communes françaises où résident des frontaliers. Ce procédé, résultant de l'accord franco-suisse de 1973, est rodé. Il fonctionne et il a fait ses preuves. La CGAS s'oppose donc à toute démarche visant à le remplacer. Un autre accord avec la France serait vraisemblablement pénalisant pour Genève et ses proches voisins français.
5. En 2002, le régime relatif à l'Assurance facultative AVS (AFac) a instauré une inégalité de traitement inadmissible entre les chômeurs et les préretraités résidant en Suisse et ceux résidant en zone frontalière (FR, DE, AT, LI, IT), les premiers étant obligatoirement cotisants jusqu'à 65/64 ans, les seconds perdant plusieurs annuités de cotisations. La perte de rente AVS à 65 ans pour un frontalier moyen est conséquente, surtout lorsqu'il se trouve en préretraite forcée¹. La CGAS, partisane de l'égalité de traitement, exige donc l'ouverture de l'AFac aux chômeurs et préretraités frontaliers.

Remarques concernant la « Proposition de résolution » (p.36/40)

La CGAS propose d'amender le texte comme suit :

Ajout, au tout début du texte, du tiret suivant :

- **l'article 145 de la Constitution de la République et Canton de Genève ;**

Modification du dernier tiret :

- l'attachement régulièrement réaffirmé du peuple genevois au principe de libre circulation **et de l'amélioration des mesures d'accompagnement**, tant à l'intérieur de la Suisse qu'avec nos partenaires européens ;

Remarques concernant la « invite le Conseil d'Etat » (p.37/40)

La CGAS propose d'amender le texte comme suit :

Troisième tiret, à la fin, ajout du texte suivant :

- à se concentrer, dans le cadre de cette élaboration sur les questions de mobilité tenant compte de la situation budgétaire nouvelle de l'Etat de Genève, **mais en évitant que ces projets soient plus pénalisés que d'autres vu les baisses possibles de rentrées fiscales, résultant des réformes fiscales RIE III;**

Cinquième tiret, ajout du texte suivant :

¹ Ex : un employé de commerce frontalier sans enfants, mis au chômage à 58 ans et qui a cotisé dès l'âge de 20 ans, aura une rente AVS réduite de 16% par rapport un résident suisse dans la même situation

a) le Comité régional franco-genevois (CRFG) pour la politique de coopération, **notamment en matière d'économie, d'emploi et de cohésion sociale.**

Cinquième tiret, ajout de la lettre c) suivante :

c) Le Forum d'agglomération du Grand Genève, composé d'acteurs de la société civile en général et des partenaires sociaux en particulier.

Ajout d'un treizième tiret :

- **à poursuivre son action en faveur de la cohésion sociale, notamment en œuvrant pour :**
 - a) une modification, par le Conseil fédéral, de « l'Ordonnance concernant l'assurance-vieillesse, survivants et invalidité facultative », Art. 7, en vue de l'instauration d'un droit d'affiliation des frontaliers chômeurs et préretraités.**
 - b) la prise en charge, par l'Assurance chômage suisse, de la totalité des indemnités dues aux frontaliers qui ont perdu leur emploi.**

Bernard Comoli

Représentant SIT/CEST au Forum d'agglomération du Grand Genève

Membre de la Commission "Economie, emploi et formation professionnelle" du

CRFG

Andreas Frutiger

Représentant CGAS au Forum d'agglomération du Grand Genève

Membre du bureau de la Cité des métiers

Proposition de résolution

Politique régionale franco-valdo-genevoise

Le Grand Conseil de la République et canton de Genève

considérant:

- les liens historiques qui unissent depuis toujours le canton de Genève à sa région voisine du canton de Vaud et des départements français de l'Ain et de la Haute-Savoie;
- la qualité et l'intensité des échanges et des liens individuels, sociaux, culturels et économiques qui unissent nos populations;
- la nécessité de coordonner les politiques dans cet espace régional notamment en matière de transports, d'aménagement, de préservation des ressources naturelles, de protection des conditions de travail et de la prospérité économique et de lutte contre la criminalité;
- l'importance des zones franches pour notre agriculture de proximité et notre souveraineté alimentaire;
- le besoin de disposer d'organes clairs et aptes à régler les problématiques et les enjeux liés à notre région, tant avec le canton de Vaud que les autorités françaises voisines;
- le rôle joué par Genève comme centre d'une métropole dynamique dépassant le cadre de ses seules frontières cantonales;
- la situation économique, académique, culturelle et sociale particulière de notre région;
- la vocation internationale de Genève et la volonté de permettre la poursuite de son développement;
- l'attachement régulièrement réaffirmé du peuple genevois au principe de la libre circulation, tant à l'intérieur de la Suisse qu'avec nos partenaires européens;
- les récentes modifications territoriales et institutionnelles françaises;
- la politique des agglomérations voulue par la Confédération suisse,

invite le Conseil d'Etat :

- à confirmer notre attachement à la construction d'une politique régionale ouverte avec nos partenaires historiques du canton de Vaud et des départements français de l'Ain et de la Haute-Savoie;
- à lui présenter un projet d'agglomération no 3 négocié avec nos partenaires vaudois, de l'Ain et de la Haute-Savoie qui permette la poursuite de la politique de coopération et de développement du Grand Genève et l'obtention des crédits fédéraux nécessaires à sa réalisation ;
- à se concentrer, dans le cadre de cette élaboration, sur les questions de mobilité, d'aménagement-logement, d'environnement, d'emploi-formation, en présentant des projets prioritaires tenant compte de la situation budgétaire nouvelle de l'Etat de Genève;
- à poursuivre et accentuer les efforts de collaboration avec le canton de Vaud dans le cadre de la Métropole lémanique ;
- à simplifier et clarifier les structures de collaboration régionale en concentrant ses efforts sur :
 - a) le Comité régional franco-genevois (CRFG), pour la politique de coopération,
 - b) le Groupement local de coopération transfrontalière (GLCT) pour les questions liées aux transports, à l'aménagement et à l'environnement; à éviter de disperser les efforts sur d'autres structures ou commissions dont la pertinence et l'efficacité ne sont pas démontrées;
 - c) à développer des stratégies d'information et de sensibilisation permettant aux populations d'identifier et de suivre concrètement les avancées et difficultés de la

coopération transfrontalière et l'évolution des situations et à prévoir des processus participatifs transfrontaliers adéquats permettant aux populations concernées de se prononcer sur des enjeux d'intérêt commun.

- à lui présenter les modifications législatives permettant de transformer le Groupement local de coopération transfrontalière (GLCT) en groupement eurorégional de coopération (GEC) conforme à la convention de Madrid du Conseil de l'Europe, chaque partie étant libre de choisir ses représentants;
- à encourager les autorités françaises à utiliser les recettes extraordinaires et inattendues de la CFG liées à la modification récente de la politique monétaire de la Banque nationale suisse (décision de la BNS du 15/01/2015 relative au cours du franc suisse par rapport à l'Euro) pour assurer le financement des investissements prévus par les différents projets d'agglomération;
- à défendre auprès des autorités fédérales les spécificités du régime des zones franches telles que prévues par le traité de Paris (1815) et de Turin (1816) ainsi que la sentence de Territet (1933).

Date de dépôt : 8 novembre 2016

RAPPORT DE LA MINORITÉ

Rapport de M. Jean-François Girardet

Mesdames et
Messieurs les députés,

Genève souffre du dumping salarial, de la pression de plus en plus forte des euro-frontaliers qui viennent de tout le continent pour travailler dans la région genevoise et d'un taux de chômage élevé en regard du taux suisse.

Cette pression est insupportable.

Qui peut comprendre le double jeu des syndicats qui ne défendent pas les travailleurs mais le principe dangereux de l'internationalisation ? Quant aux associations patronales, défendent-elles encore les entreprises locales ? Mystère.

Nous déplorons également le rôle ambigu de certains prétendus nationalistes qui défendent trop souvent les intérêts des frontaliers derrière leurs discours creux et ne soutiennent pas les intérêts de Genève. Rappelons les deux votations gagnées par le MCG sur la suppression du financement par Genève pour les P+R français et sur la suppression de la déduction scandaleuse des frais de déplacement des frontaliers.

N'oublions pas les structures trop lourdes et trop complexes que la résolution tentait de simplifier sans toutefois atteindre cet objectif de rationalisation.

Le Grand Genève est une illusion qui nous amène droit à la catastrophe. Le MCG propose quant à lui une alternative : **le développement des zones franches** qui peut créer une vraie région sur la base de droits ancestraux.

Le MCG ne peut tolérer non plus la pérennisation de la CFG (compensation financière genevoise) que nous combattons.

Une région Genève-Auvergne...

« Pensez au Droit du Travail : il est décrit en 20 pages en Suisse, alors qu'il faut 2000 pages en France ! » s'insurge M. Etienne Blanc, vice-président de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Actuellement, Genève et sa région rattachée à la France vivent dans deux systèmes politiques, économiques et sociaux tout à fait différents. Genève est un canton suisse et une République qui dispose de droits étendus : démocratie directe avec les droits d'initiative et de référendum très élargis, une représentation proportionnelle. La France est un Etat centralisé où toutes les décisions importantes se prennent à Paris, comme l'a bien démontré la création de la région absurde Auvergne-Rhône-Alpes, qui relève plus d'un découpage administratif que d'une réelle région.

Sur les plans économique et social, les différences de niveaux de vie et des structures très différentes rendent problématique une coopération entre Genève et sa région française. Cela crée de nombreuses tensions en particulier sur le marché de l'emploi genevois avec le risque du dumping et de la sous-enchère salariale.

Deux systèmes incompatibles

La politique régionale menée actuellement essaie de gommer les différences entre les deux pays, ce qui la limite à des déclarations vides de sens, à un financement unilatéral par Genève des politiques régionales. Cela ne peut pas fonctionner, parce que rien ne peut trouver des fondations solides sur un tel déséquilibre.

La revendication de la libre circulation, qui figure dans cette résolution, ne fait que renforcer les déséquilibres et conduire la politique régionale dans une impasse.

Reconstruisons la région !

Le groupe MCG estime que la politique régionale doit être reconstruite sur des bases solides et équitables. Nous souhaiterions des régions et des pays souverains à la frontière de Genève. Cela n'existe pas actuellement.

Depuis l'annexion de la Savoie par la France en 1860, qui a été obtenue en échange de la promesse d'une grande zone franche, les déséquilibres se sont accentués entre Genève et sa région frontalière. Cette situation serait réglée par une souveraineté retrouvée de notre région voisine, mais cela n'existe pas à l'heure actuelle.

« On peut toujours rêver » s'exclame M. Claude Haegi, président de la FEDRE.

Nous avons la chance d'avoir à Genève des droits qui ont régi la politique régionale depuis plusieurs siècles, par le plus grand des bons sens. Il s'agit de la zone franche établie en Haute-Savoie et dans le Pays de Gex. Certains ont voulu à Genève les enterrer définitivement, mais elles ont été d'une grande utilité lorsqu'il a fallu trouver une solution pour les Laiteries Réunies par exemple, avec l'obtention de la reconnaissance du label « swissness » pour les producteurs zoniens. Il est néanmoins faux de dire que les accords des zones franches ne concernent que la question agricole, domaine où beaucoup ont voulu la limiter.

Retour des zones franches

Parce que les zones franches ont comme point d'ancrage des traités internationaux et des droits séculaires, elles peuvent constituer un socle pour une politique régionale solide. Nous avons ainsi des droits anciens qui n'ont jamais été abolis et pourraient tout à fait être actualisés, afin de mettre fin aux déséquilibres actuels que nous connaissons dans notre région.

Le MCG présente un amendement général à la R 799 qui modifie les invites qui ne nous conviennent pas (voir ci-dessous).

Nous demandons une réforme de la politique régionale fondée directement sur ces zones franches qui doivent faire office de pierre angulaire. Ainsi, aucune décision ne pourra être contestée par Paris ou par Berne, puisque nous défendrons les droits séculaires de cette région qui s'est formée en dehors de la logique des nations du XX^e et du XXI^e siècle.

C'est la seule chance de mener à bien une politique régionale digne de ce nom.

Syndicats et patrons étrangement unis

Lors des auditions prévues dans le cadre de l'examen du rapport 1105 et de la résolution 799, nous avons été très déçus de la position prise à la fois par les syndicats des employés et par les associations patronales.

Alors que le MCG exige un meilleur contrôle de la frontière, avec la maîtrise des flux migratoires, à commencer par celui des frontaliers, les syndicats militent à l'inverse du courant populaire pour une ouverture des frontières sans bornes. Ils rejoignent en cela les déclarations des ultra-libéraux de la mondialisation et des libertés d'entreprises sans frontière.

Auditions refusées

Le MCG a proposé les auditions de M^{me} Estelle Grelier, la secrétaire d'Etat française déléguée aux communautés territoriales, de M. Laurent Wauquiez, le président de la région Auvergne-Rhône-Alpes, et de M. Pierre Biguet, le représentant de la Savoie libre.

Le conseiller d'Etat Longchamp a fortement déconseillé de procéder à ces auditions, estimant qu'il faudrait éviter de mettre M. Wauquiez en devoir de venir alors que M. Blanc est maire de Divonne et vice-président de la région. Il pourrait être entendu sur la question en tant qu'il représente la région Auvergne-Rhône-Alpes.

A propos de M^{me} Grelier, le président du Conseil d'Etat indique que ni le Grand Conseil, ni le Conseil d'Etat ne peuvent inviter un secrétaire d'Etat directement, sans passer par Berne.

M. Longchamp invite la commission à la prudence s'agissant de l'invitation du représentant de la Savoie libre afin d'éviter de créer un incident diplomatique avec la France officielle, puisqu'il s'agit d'un mouvement indépendantiste. Il suggère de passer également par Berne si la commission souhaite inviter cette personne.

Finalement, les trois propositions MCG sont refusées par la commission.

Les syndicats s'opposent à la préférence nationale ou cantonale

Les représentants des syndicats, la CGAS (Communauté genevoise d'action syndicale), réaffirment leur crédo idéologique :

1. « Les travailleurs du Grand Genève contribuent tous à la prospérité de cet espace socio-économique. Il ne saurait y avoir de discrimination de quelque sorte que ce soit quant à l'accès à l'emploi et à la sécurité. Pour la CGAS, c'est donc un NON résolu à toute préférence, qu'elle soit « nationale » ou « cantonale » (basée sur le lieu de résidence).
2. Grâce aux conventions bilatérales, les frontières sont de moins en moins pénalisantes.
3. Les syndicats constatent que les mesures d'accompagnement ne suffisent pas pour lutter efficacement contre le dumping salarial, ce qui démontre leur inefficacité.
4. La CGAS s'oppose à toutes mesures visant à remettre en question le principe de la compensation financière qui a fait ses preuves.

5. La CGAS, partisane de l'égalité de traitement en matière d'AVS, exige l'ouverture de l'Assurance facultative AVS (AFac) aux chômeurs et préretraités.

Le MCG remarque à quel point les délégués du SIT et des syndicats sont hypnotisés par la vision très internationale de leur engagement. L'emploi et les conditions de travail des ouvriers ou employés genevois ne paraissent plus être une priorité à leurs yeux. Les mesures d'accompagnement souhaitées sont toujours en faveur d'une libre circulation.

L'union des associations patronale (UAPG) défend les frontaliers

M Aune de l'UAPG déclare lui aussi être totalement en phase avec la résolution. Il ne fait d'ailleurs pas le lien entre le rapport (RD 1105) du Conseil d'Etat et le principe de la « préférence cantonale » décrété dernièrement par le Conseil d'Etat. Il préfère se référer aux accords bilatéraux de libre circulation plutôt que de revenir à un système de contingentement. Il insiste sur l'indispensable présence de la main-d'œuvre frontalière pour l'essor de l'économie genevoise.

Son collègue M. Forney, représentant le secteur industriel, se déclare lui aussi ouvert à une approche mondiale. Il pense que l'ouverture est un gage de créativité. Il pense qu'il y a également une culture et des valeurs qui sont exportées et partagées. Il ajoute qu'être ouvert au monde permet de partager ces valeurs.

Le taux de chômage à Genève est déjà exceptionnellement bas par rapport à d'autres régions, explique M. Forney. La région connaît une forte croissance et il pense qu'il faut préserver une vision globale de cette dynamique.

Un ange passe... On croit rêver en effet !

Le MCG constate avec effroi que l'UAPG est en faveur de l'application totale du libéralisme et de l'ouverture inconditionnelle des frontières s'agissant du monde du commerce et des affaires, et que le taux de chômage genevois serait exceptionnellement bas en raison du dynamisme économique du canton.

Un dialogue nécessaire pour l'avenir

Durant les auditions, nous avons particulièrement apprécié les propos d'Etienne Blanc, vice-président du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes, qui sait avoir une largeur de vue appréciée dans de nombreux milieux, comme

l'ancien conseiller d'Etat Claude Haegi qui développe des réflexions sur l'avenir de cette région. Le rapporteur de majorité en fait largement écho d'ailleurs.

Nous avons également pu dialoguer avec les auteurs du « Manifeste du Grand Genève », M. Claude Barbier, M. René Longet et M. Bernard Gaud. Il a été évoqué les difficultés rencontrées par les collectivités françaises qui doivent faire face à l'afflux de frontaliers venant de plus en plus loin de notre région. Ils reconnaissent pourtant que les dépenses directes des frontaliers dans l'économie du Pays de Gex et de la Haute-Savoie s'élèvent à plus de 7 milliards d'euros. Ce qui contribue largement à leur essor économique.

Quant à la Chambre de commerce et d'industrie de Genève, elle a fait part de sa préoccupation envers les personnes au chômage.

Il est piquant de relever une réponse de M. Cretegny, syndic de Gland et délégué vaudois au GLCT, à une question du rapporteur de minorité à propos de l'incidence de l'augmentation du nombre de frontaliers sur l'emploi local :

« Le canton de Vaud a vu le nombre de frontaliers augmenter de 17% en une année alors que son taux de chômage n'a progressé que d'un demi-point seulement. »

CQFD, belle démonstration. C'est exactement ce que nous vous répétons depuis plus de dix ans maintenant. Le Conseil d'Etat a déjà pris la mesure du problème et s'efforce de la communiquer aux patrons et chefs d'entreprises. Le MCG compte sur la responsabilité civique des décideurs qui choisiront librement d'accorder dans tous les cas la priorité à l'embauche aux résidents de ce canton afin que la prospérité économique du Grand Genève n'abandonne pas des résidents en marge de notre société.

Le MCG est convaincu que les solutions pour notre région se trouveront au travers de dialogues et de discussions franches, sans nier les réalités.

Mesdames et Messieurs les députés, en l'état, ce qui nous est proposé ne nous satisfait pas pour les raisons exprimées. En conséquence, si notre amendement général proposé ne devait pas être accepté tel quel, nous refuserons cette résolution R 799 et nous vous invitons à en faire de même.

Amendement redéposé en plénière

Voici l'amendement général qui remplace toutes les invites de la résolution 799 et que nous redéposerons en plénière :

invite le Conseil d'Etat

- *à réformer la politique régionale en tenant compte des réalités et non pas des utopies ;*
- *à défendre auprès des autorités fédérales les spécificités du régime des zones franches telles que prévues par le traité de Paris (1815) et de Turin (1816), et à les redynamiser ;*
- *à faire des zones franches le point central et la référence en matière de politique régionale.*